



22.11.2002 - 17:10 Uhr

Sécurité intérieur et programme d'armement dans la CPS

Berne (ots) -

La commission de la politique de sécurité du Conseil national approuve l'engagement de l'armée pour combler le manque d'effectifs qui affecte le corps des gardes-frontière. Par ailleurs, la commission propose d'approuver le programme d'armement 2002 devisé à 674 millions de francs ainsi que le complément de 37 millions de francs. Si elle juge ces deux crédits indispensables, elle estime que les montants ont atteints un niveau plancher qu'il serait dangereux de diminuer encore davantage.

La commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) est satisfaite par les décisions que le Conseil fédéral a prises le 6 novembre dernier en matière de sécurité intérieure. Elle estime qu'en l'état, seul un recours à l'armée peut permettre de combler rapidement le manque d'effectif qui affecte le corps des gardes-frontière. L'armée constitue un des partenaires en matière de sécurité intérieure et qu'au vu de la situation actuelle des finances fédérales, son engagement apparaît la solution la plus rationnelle. En matière de sécurité intérieure, la coopération avec l'armée doit permettre une utilisation optimale des moyens et un accroissement de l'efficacité. Ces critères sont aussi importants que les considérations d'ordre purement financier. Si l'engagement de l'armée devrait permettre de normaliser la situation à court terme, la CPS émet des doutes quant à une prolongation ad eternum de ce type d'engagements. En effet, un tel engagement ne résout pas les problèmes de fonds. Par ailleurs, en cas d'engagement permanent de l'armée sur le front de la sécurité intérieure, la question du respect du principe de la subsidiarité se posera inévitablement. Néanmoins, il apparaît que les possibilités d'engagement doivent être examinées de manière pragmatique à la lumière du nouvel instrument que constitue l'Armée XXI. Au-delà, il conviendra d'examiner si des engagements prolongés ne risquent pas de diminuer la capacité militaire de l'armée. La commission n'exclut pas que le gouvernement soit appelé à procéder à un changement de priorités en donnant davantage de poids à la sécurité intérieure. Pour terminer, la CPS estime que la Confédération n'a pas à renoncer à l'utilisation de ses propres instruments pour remplir les tâches qui lui sont dévolues, faute de quoi ces tâches devraient être déléguées à d'autres institutions, ceci à grands frais. Le gouvernement avait pris la décision le 6 novembre 2002 d'engager des militaires professionnels du Corps de gardes fortification (CGFo) pour épauler le Corps des gardes-frontières. La baisse d'effectifs que cette mesure entraînera à son tour au niveau de la protection qu'elle assure lors de conférences et autour de bâtiments - une fonction assumée normalement par le CGFo - sera compensée par l'engagement de la milice (soldats en service long, troupes en cours de répétition). La commission a pris note de la volonté de terminer les travaux du projet USIS dans le courant de l'automne 2003. Par ailleurs, la commission propose sans opposition (par 19 voix) avec une abstention d'approuver le crédit d'engagement de 674 millions de francs prévu par le programme d'armement 2002 (02.053). La CPS-CN estime que les acquisitions proposées sont nécessaires et que ce programme s'inscrit parfaitement dans le cadre des priorités fixées dans le cadre de la politique d'armement. Cependant, la commission relève que le montant alloué au programme d'armement 2002 est le plus faible depuis 1985, et estime que l'on a atteint un plancher. Elle craint qu'un maintien des dépenses à ce niveau ne puisse mettre en

danger la force et la crédibilité de l'armée. A ce titre, elle émet des réserves quant à une nouvelle diminution en 2003. Pour terminer, c'est également sans opposition (par 18 voix) avec deux abstentions qu'elle propose d'approuver le crédit d'engagement de 37 millions de francs qui doivent être affectés à l'acquisition de matériel d'instruction pour le char de grenadiers 2000 (message complémentaire relatif au programme d'armement). Pour terminer, la commission a reçu une première information concernant la planification financière relative à Armée XXI. Des informations plus détaillées doivent lui être livrées dans le courant du printemps prochain.

La commission a siégé les 21 et 22 novembre 2002 à Berne, sous la présidence du conseiller national Josef Leu (PDC, LU) et en présence de Mme la conseillère fédérale Ruth Metzler, cheffe du DFJP et des conseillers fédéraux Samuel Schmid, chef du DDPS, Kaspar Villiger, chef du DFF.

Berne, le 22 novembre 2002 Services du Parlement

Renseignement:

Josef Leu, Président CPS-N, Tél. 041 / 910 32 31

Pierre-Yves Breuleux, secrétaire de la commission, Tél. 031 / 322 24

28

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003711/100022380> abgerufen werden.